

A 10h00 la porte de la salle de réunion où les offres doivent parvenir est fermée. En présence d'un membre du public, le président de séance, M. Dominique Depuydt, directeur administratif, ouvre la séance en se présentant et salue la personne présente. Mme Isabelle De Schutter, gestionnaire DPI se présente également.

Après quelques mots d'introduction resituant la séance de ce jour, le président déclare avoir devant lui, déposé sur la table, 3 paquets ou enveloppes.

Il explique le déroulement de la séance et la procédure suivie. En particulier, il rappelle que des offres envoyées par courrier recommandée seront encore acceptées si le cachet de la poste indique que le courrier a été posté le jeudi 2 février au plus tard. Cela correspond aux indications stipulées au cahier des charges. Il informe aussi qu'un mouvement de grève à Bxl X a paralysé la livraison du courrier vendredi passé et pourrait expliquer une réception tardive.

Il ouvre les enveloppes dûment cachetées les unes après les autres et cite les noms des sociétés ayant déposé une offre :

- CompuFit Software SPRL
- Société Belge d'Informatique Médicale, SBIM SA
- MEDASYS SA

Après quoi tous les documents originaux sont paraphés par le président.

Ensuite, il donne rendez-vous aux soumissionnaires car L'Equipe reprendra contact dans les jours ou semaines suivantes pour donner des nouvelles du traitement des offres. Suite à une première analyse par chacun des membres du jury dont les noms et qualités seront communiqués plus tard, une ou plusieurs séances de délibération de ce jury déterminera le soumissionnaire retenu. Chaque soumissionnaire recevra alors le ou les PV de ces réunions du jury et une période de standstill débutera. Au terme de cette période l'adjudicataire sera désigné.

Au terme de la réunion, il demande au public si des questions se posent. Sans questions, il clôt la réunion à 10h20.

Une quatrième offre est parvenue en début d'après-midi sous pli recommandé avec accusé de réception. Le cachet de la poste indique que le pli a été posté le 1/02/2017. Il s'agit donc d'une offre valable provenant d'un indépendant, M. Rodrigue DOUCHEZ.

A cette heure 4 offres ont été valablement adressées et participent donc à la sélection. Ce procès-verbal sera enrichi par avenant des éventuelles offres valablement adressées par courrier recommandé dans les délais voulus.

Fait à Anderlecht, le 6 février 2017 à 16h30.